



Service Etudiant formation jeunesse
Chef de service : Agnès Siraut
Courriel : agnes.siraut@mncparis.fr et secretariat-sef@mncparis.fr

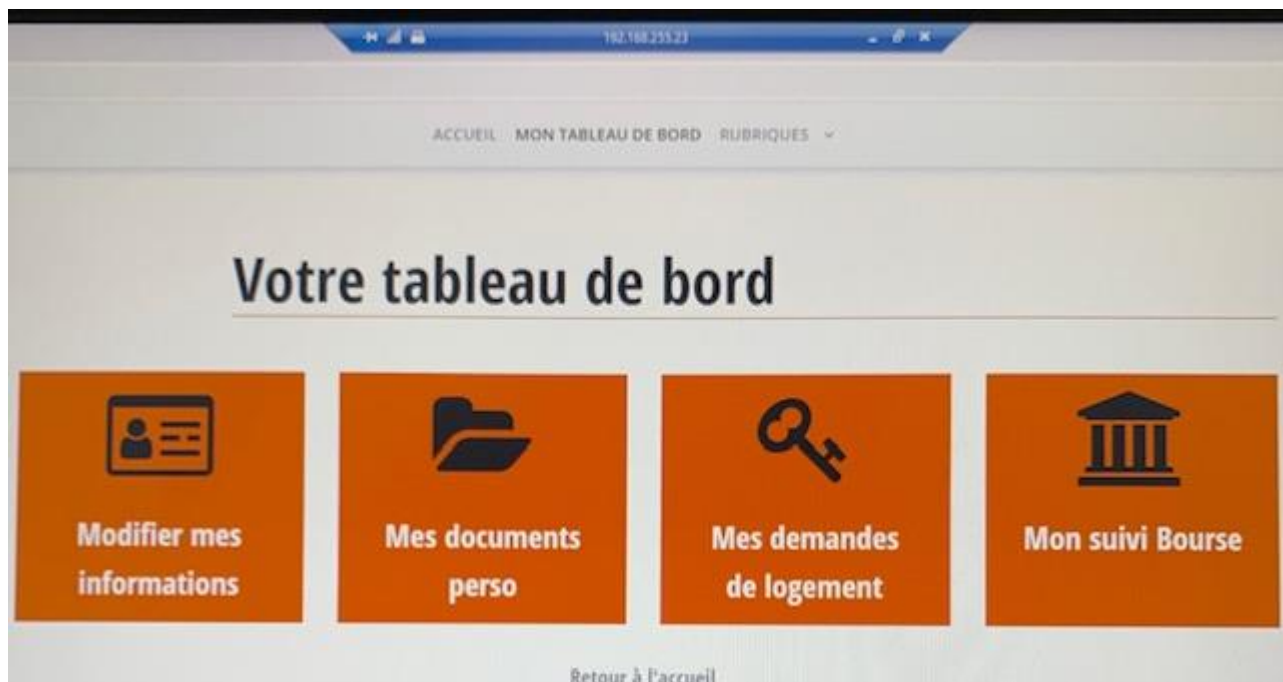
PROCEDURE

Immatriculation sociale pour les étudiants nés en Nouvelle-Calédonie

ETAPE 1 / TRANSMETTEZ VOS DOCUMENTS

Enregistrez sur votre espace *Mes DOCUMENTS PERSONNELS* sur la plateforme des étudiants calédoniens en Métropole <https://www.etudiant-mnc.fr/> ou envoyez les deux documents à l'adresse suivante : agnes.siraut@mncparis.fr

1. Votre acte de naissance (copie intégrale) ou extrait d'acte (avec filiation)
2. La copie couleur de votre passeport



Attention : la copie du livret de famille et l'extrait d'acte de naissance sans filiation ne sont pas acceptés. Les parents ou tuteurs sont mentionnés sur l'acte.

ETAPE 2 / ENREGISTREZ-VOUS

Une plateforme dédiée aux étudiants français nés en dehors de la Métropole et aux étudiants étrangers vous est proposée pour vos enregistrements. Les étudiants de La Nouvelle-Calédonie sont bien cités dans la page d'ouverture de la plateforme.

etudiant-etranger.ameli.fr



Service Etudiant formation jeunesse

Chef de service : Agnès Siraut

Courriel : agnes.siraut@mncparis.fr et secretariat-sef@mncparis.fr



Les informations suivantes vous sont demandées :

- ✓ Civilité
- ✓ Nom
- ✓ Prénoms
- ✓ Date de naissance
- ✓ Adresse mèl
- ✓ Adresse postale en métropole
- ✓ Numéro de téléphone
- ✓ Date de début des droits (inscrire votre date d'arrivée en Métropole)

Les documents à enregistrer sont les suivants :

- ✓ Acte de naissance **(ATTENTION ce n'est pas la copie du livret de famille)**
- ✓ Copie couleur du passeport
- ✓ Certificat de scolarité **(ATTENTION ce n'est pas l'attestation d'admission)**
- ✓ RIB métropolitain

A la fin de votre enregistrement

- ✓ Créez votre espace et conservez bien votre mot de passe
- ✓ Une demande de confirmation de votre mail vous sera envoyée vous devrez valider le lien contenu dans le message pour créer votre espace personnel. Si vous ne recevez pas de message veuillez vérifier dans vos SPAM)

Source du document : Document rédigé par la Maison de la Nouvelle-Calédonie/Service Etudiant formation jeunesse en concertation avec ses partenaires (CPAM) / Mention à inscrire dans toute transmission ou diffusion de copie partielle ou intégrale de ce texte.



Service Etudiant formation jeunesse
Chef de service : Agnès Siraut
Courriel : agnes.siraut@mncparis.fr et secretariat-sef@mncparis.fr

ETAPE 3 / SURVEILLEZ VOTRE ESPACE ; LISEZ LES MESSAGES

Dès réception de votre attestation provisoire, imprimez-la afin de la fournir aux établissements qui la demandent.

Continuez à surveiller votre espace jusqu'à l'apparition du message

AU REVOIR

Vous avez été immatriculé

ETAPE 4 / IMMATRICULATION

Dans votre espace personnel vous recevrez un courriel confirmant l'attribution d'un numéro définitif et vous devrez télécharger l'attestation intégrant ce numéro.

Dès que vous avez ce numéro définitif, votre dossier est transmis directement à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie. ATTENTION : il s'agit de la CPAM de votre lieu d'habitation

VOUS RECEVREZ AUTOMATIQUEMENT LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE VITALE

SURVEILLEZ VOS MESSAGES ET REPONDEZ RAPIDEMENT A TOUTE DEMANDE

POUR LES ETUDIANTS ARRIVES AVANT 2020 ET NON IMMATRICULES

Tous les étudiants qui n'ont pas été immatriculés en 2019-2020 sont invités à retourner sur leur espace

etudiant-etranger.ameli.fr

et à enregistrer les documents manquants.

S'ils ne se sont jamais inscrits sur la plateforme ils doivent faire leur inscription maintenant.